



BULLETIN D'ADHÉSION

SNUipp-FSU AUDE

Année scolaire 2019-2020

J'étais adhérent(e)
au SNUipp-FSU Aude
en 2018-2019

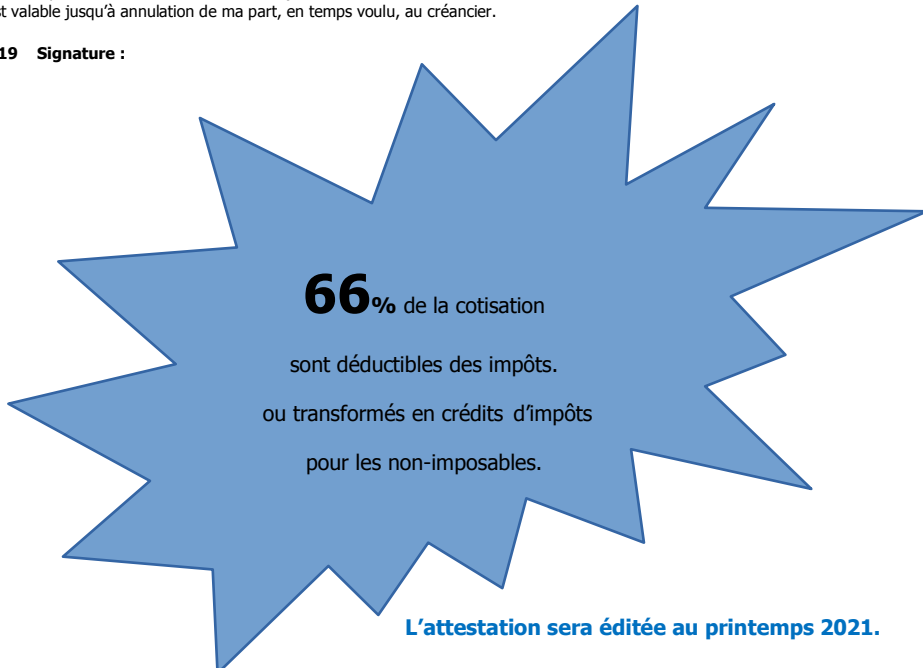
Bulletin à retourner, accompagné du règlement, à :
SNUipp-FSU Aude - secteur trésorerie - 22 bis Bd de Varsovie 11000 CARCASSONNE

Nom (née) **Prénom** **Date nais.** / /
Adresse perso **CP** **Ville**
Tél **mobile** **e-mail**
(Écrire très lisiblement SVP)
Date sortie IUFM-ESPE : / / **École** mat-élé-prim **Commune** :
Catégorie : Etudiant / PES / AESH / INSTIT / PE / PEHC / PECLEX **Échelon** **Fonction** :
Nomination : définitive / provisoire
Situation particulière : Tps partiel % / Dispo. / Congé Parental / Congé Formation / CLD-CLM / Retraité(e)
MONTANT DE LA COTISATION (voir tableau) : €

COMMENT ADHERER ?

- par chèque(s). Daté(s) du jour de l'adhésion, établi(s) à l'ordre du SNUipp-Aude, inscrire au dos le mois d'encaissement souhaité (au plus tard juin 2020).
- par prélèvement en 4 fois (le 20 des mois de novembre 2019, janvier, mars et mai 2020). Soit 4 x €
Si c'est la première fois, compléter l'autorisation ci-dessous et joindre un RIB, RIP ou RICE **avant le 10 octobre 2019**.
La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part, en temps voulu, au créancier.

Date : / / 2019 **Signature** :



L'attestation sera éditée au printemps 2021.

TABLEAU DES COTISATIONS

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotisation Instit.								136	141	151	165
Cotisation PE	79	120	132	139	146	151	159	170	180	194	207
Cotisation PE H.Cl	178	190	203	219	232	245					
Cotisation PE Cl.Ex	216	228	240	256	274	285	299				

Cotisations particulières	
Temps partiel	Cotis.X.....% 85,50 € min.
Congé formation	Cotis. X 0,8

Retraité(e)s	< 1300 €	1300 à 1600 €	> 1600 €
Cotisation	105	115	125

Autres collègues	M1-M2B-/AESH	PES	Dispo - Congé parental
Cotisation	37	79	85.50

Cotisation supplémentaire	
Dir. 2/4 classes	+ 4 €
PEMF, Psy ASH, Dir 5/9 classes	+ 8 €
CPAIE, Dir 10/15 classes	+ 12 €
Dir SEGPA	+ 15 €

Sauf avis contraire de ma part, le SNUipp-FSU pourra utiliser l'adresse électronique ci-contre pour l'envoi d'informations syndicales venant du SNUipp-FSU, de la FSU ou de la FGR-FP (pour les retraité.e.s).

L'adhésion au SNUipp-FSU est départementale et par année scolaire. Elle est calculée en fonction de l'indice à la date de l'adhésion. Une partie forfaitaire de la cotisation est versée à la trésorerie nationale. Cette part nationale (85,50€) sert à financer le fonctionnement du secrétariat général, la revue Fenêtres sur Cours et ses suppléments, les locaux du siège national, les activités nationales et internationales... Une partie de cette somme est versée à la FSU, à la FGR (Fédération Générale des Retraités) et à l'internationale de l'Education. Le reste permet à la section départementale de l'Aude de fonctionner, renouveler le matériel, financer les actions (réunions, manifestations...) éditer et envoyer le bulletin Ecole & Progrès. Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents et donc du nombre de syndiqués.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom et adresse du créancier
SNUIPP / ÉCOLE & PROGRÈS 22 bis Bd de Varsovie 11000 CARCASSONNE

N° national d'émetteur
438 892

Nom, prénom et adresse du débiteur
Date : _____
Signature : _____

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

COMPTE À DÉBITER			
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé